

Accessibilité numérique des services en ligne des administrations publiques nationales

L'accessibilité numérique est obligatoire depuis 7 ans
... pour les sites internet, extranet, intranet

[encore, à ce jour] Beaucoup de services en ligne ne sont pas ou peu accessibles

Qui sait que

l'accessibilité est à prendre en compte dès la conception d'un service en ligne ?

Et non pas au moment de l'ouverture du service en ligne

L'enjeu : mettre l'accessibilité dans les chaînes de production + contrôler les produits en sortie

[pour se faire, il existe des outils. Par exemple] Pidila, la checklist pour se repérer par étape de projet et par profil, et également, les [ressources d'accompagnement du RGAA](#)

Octobre 2016 : la loi Lemaire

- formalise de nouvelles obligations
- étend le périmètre de l'obligation aux délégataires de service public.

[parmi ces nouvelles obligations]

Publication d'un schéma pluriannuel de mise en accessibilité (3 ans)

Toute l'organisation est concernée

Octobre 2016 : directive européenne sur l'accessibilité numérique

- [s'applique aux] Sites internet et applications mobile, intranet/extranet à partir de...
- [avec un objectif d'] Harmonisation des normes nationales pour développer le marché unique européen
- [définit une] Extension du périmètre : sociétés privées financées à majorité par des fonds publics...

Application de la directive européenne

- Applicable dans les Etats depuis le 23 sept 2018
- Publication des actes d'exécution par la Commission européenne d'ici le 23 décembre 2018
 - Modèle de déclaration d'accessibilité
 - Monitoring annuel
 - Reporting tous les 3 ans auprès de la Commission
- Décret de transposition
 - Le projet sera présenté en CNCPH le 19 novembre 2018
 - Inclura les dispositions de la loi pour une République numérique
 - Publication du décret au JORF en [janvier 2019]

RGAA 3 mise à jour [2019]

- Nouveau format de déclaration d'accessibilité
- Mentions du niveau d'accessibilité en page d'accueil
 - Entièrement conforme
 - Partiellement conforme
 - Non conforme
- Publication du schéma pluriannuel de mise en accessibilité
 - Décliné en plan d'actions annuel
- Pas de modification du référentiel technique

Norme européenne harmonisée

- Référence : EN 301 549 V2.1.2 (2018-08)
- publiée le 29 août 2018 au format PDF
- La norme est basée sur les WCAG 2.1
 - qui ont été publiées le 5 juin 2018
 - dont la traduction française sera coordonnée [par Brailletnet]
 - Prochaines étapes

- publication au journal officiel de l'Union européenne
- traduction en français par l'AFNOR et diffusion payante

[RGAA 4]

- Aligné sur la norme européenne
- Consultation publique au début de l'été 2019

Le RGAA, version actuelle, reste entièrement valable tant qu'il n'a pas été remplacé

Déclaration d'accessibilité

- Evolution du calcul du taux
- Information sur les contenus non accessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes :

- non-conformité
[Lister des contenus non conformes avec une explication et le cas échéant les alternatives correspondantes]
- dérogations pour charge disproportionnée
[Lister des contenus qui font l'objet de dérogations pour charge disproportionnée avec une explication et le cas échéant les alternatives correspondantes]
- contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité
[Lister des contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité avec une explication et le cas échéant les alternatives correspondantes]

- Déclaration de la conformité à effectuer sur un téléservice
 - Format structuré facilement interprétable pour effectuer les contrôles

Contrôles et rapport

- [23 juin] – 22 décembre 2021
 - 1^{er} contrôle au niveau national
 - Sites internet
 - Applications mobiles
 - Publication des résultats en open data
 - 23 déc 2021 : 1^{er} rapport à la Commission
 - puis tous les 3 ans

Sites web contrôlés

- Contrôle simplifié
 - 2021 : 1 395 sites web contrôlés
 - 2022 : 1 395 (dont 50% des sites non contrôlés la 1^{ère} année)

A noter : fin 2022 : 2 092 sites différents auront été contrôlés

– 2023 : 2 055

- Contrôle en profondeur
 - 2021 : 79 sites web contrôlés
 - 2022 : 79
 - 2023 : 112

Applications mobiles contrôlées

- Contrôle en profondeur
 - 2021 : 72 applications mobiles
 - 2022 : idem
 - 2023 : idem